



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Saint-Etienne

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Saint-Etienne

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée Saint-Etienne.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Saint-Etienne.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Saint-Etienne de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1. *Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

FONDATION SAINT-ETIENNE

BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	148 300	104 864	43 436	67 616
Donations temporaires d'usufruit	148 000	104 564	43 436	67 616
Concessions, brevets, droits similaires	300	300		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	148 300	104 864	43 436	67 616
CREANCES	6 309		6 309	253 690
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 510		4 510	9 400
Créances reçues par legs ou donations				242 000
Autres créances				488
Charges constatées d'avance	1 799		1 799	1 802
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES	157 733		157 733	156 018
TOTAL ACTIF CIRCULANT	164 042		164 042	409 708
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL	312 342	104 864	207 479	477 324

FONDATION SAINT-ETIENNE

BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON		
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	88 926	98 578
Excédent ou déficit de l'exercice	14 505	(9 652)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	103 431	88 926
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	103 431	88 926
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	43 436	257 616
Fonds dédiés		
TOTAL II	43 436	257 616
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 403	18 160
Dettes des legs ou donations		52 000
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	53 209	60 622
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	60 612	130 782
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	207 479	477 324

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

En €uro

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	500 558	451 716
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	500 558	451 716
<i>Dons manuels</i>	198 942	297 790
<i>Mécénats</i>	82 095	40 600
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	219 521	113 326
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	500 558	451 716
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	42 810	42 941
Aides financières (projets engagés)	426 600	395 186
Impôts, taxes et versements assimilés	2 961	10 980
Salaires		
Cotisations sociales	9	9
Charges communes aux fondations abritées	17 511	16 534
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	547	3 675
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	490 437	469 326
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	10 121	(17 610)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	4 384	7 958
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	4 384	7 958
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 384	7 958
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	14 505	(9 652)

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	504 942	459 674
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	490 437	469 326
EXCEDENT OU DEFICIT	14 505	(9 652)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	9 692	7 385
TOTAL RESSOURCES	9 692	7 385
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	9 692	7 385
TOTAL EMPLOIS	9 692	7 385

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	504 942	504 942	459 674	459 674
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	500 558	500 558	451 716	451 716
- Dons manuels	198 942	198 942	297 790	297 790
- Legs, donations et assurance-vie	219 521	219 521	113 326	113 326
- Mécénat	82 095	82 095	40 600	40 600
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 384	4 384	7 958	7 958
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	504 942	504 942	459 674	459 674
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	430 099	430 099	399 026	399 026
1.1 Réalisées en France	430 099	430 099	399 026	399 026
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	426 600	426 600	395 186	395 186
- Accompagnement des projets	3 499	3 499	3 840	3 840
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	20 929	20 929	39 566	39 566
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	20 929	20 929	39 566	39 566
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	39 409	39 409	30 734	30 734
3.1 Frais de gestion	17 511	17 511	16 534	16 534
3.2 Frais de gestion immobilière	21 898	21 898	14 200	14 200
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	490 437	490 437	469 326	469 326
EXCEDENT OU DEFICIT	14 505	14 505	(9 652)	(9 652)

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 692	9 692	7 385	7 385
Bénévolat	9 692	9 692	7 385	7 385
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	9 692	9 692	7 385	7 385
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	9 692	9 692	7 385	7 385
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	9 692	9 692	7 385	7 385

FONDATION SAINT-ETIENNE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
- Réalisées en France	430 099	399 026	Cotisations sans contreparties	504 942	459 674
- Actions réalisées directement	430 099	399 026	Dons manuels	198 942	297 790
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	426 600	395 186	Legs, donations et assurances-vie	219 521	113 326
- Accompagnement des projets	3 499	3 840	Mécénats	82 096	40 600
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	4 384	7 958
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	20 929	39 566			
- Frais de recherche d'autres ressources	20 929	39 566			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	39 409	30 734			
- Frais de gestion immobilière	17 511	16 534			
- Charges financières	21 898	14 200			
TOTAL DES EMPLOIS	490 437	469 326	TOTAL DES RESSOURCES	504 942	459 674
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	14 505		DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		9 652
TOTAL	504 942	469 326	TOTAL	504 942	469 326
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	88 926	98 578
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	14 505	(9 652)
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	103 431	88 926

FONDATION SAINT-ETIENNE

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Contributions volontaires en nature				
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France			9 692	7 385
Réalisées à l'étranger			9 692	7 385
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	9 692	7 385	9 692	7 385
			TOTAL	7 385

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE

(-) utilisation
(+) report

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE

FONDATION SAINT-ETIENNE

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2025	31/12/2024
Produits	219 521	303 326
Montant perçu au titre d'assurances-vie		81 386
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	29 521	221 939
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	190 000	
Charges		190 000
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		190 000
SOLDE	219 521	113 326



Fondation
Saint Etienne
Artisans d'avenir

*Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique*

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

2025

ANNEXE

1. ACTIVITES DE LA FONDATION	4
1.1 OBJET	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE	4
2.1.1 Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03.....	5
2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2 Fonds dédiés.....	6
2.2.3 Traitement des legs et donations.....	6
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1 NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles	9
3.1.2 Disponibilités.....	9
3.1.3 Créances.....	9
3.1.4 Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.2 NOTES SUR LE PASSIF.....	10
3.2.1 Report à nouveau.....	10
3.2.2 Etats des échéances des dettes.....	11
3.2.3 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11
3.2.4 Charges à payer	11
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
4.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	12
4.2 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	12
4.3 PROJETS SOUTENUS	12
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	13
5.1 PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	13
5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	13
5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	13
5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	13
5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	13
5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER).....	13
5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 13	
5.2 EMPLOIS.....	14
5.2.1 Contenu des missions sociales.....	14
5.2.2 Frais de recherche de fonds	14

5.2.3	Contenu des frais de fonctionnement.....	14
5.2.4	Reports en fonds dédiés de l'exercice	14
6.	AUTRES INFORMATIONS.....	15
6.1	LOCAUX.....	15
6.2	EFFECTIFS	15
6.3	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	15
6.4	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	16
6.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN	16
6.5.1	Engagements donnés.....	16
6.5.2	Engagements reçus	16

1. ACTIVITES DE LA FONDATION

1.1 Objet

La Fondation Saint-Etienne, créée le 17 mars 2014, a pour objet de soutenir, principalement dans le diocèse de Meaux, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part ainsi que dans les domaines de l'art, et notamment du patrimoine, de la culture et de la communication.

1.2 Faits significatifs de l'exercice

- En 2025, la collecte de la Fondation Saint Etienne a atteint 501 k€ versus 452 k€ en 2024 dont près de la moitié en libéralités (220 k€ en 2025 versus 113 k€ en 2024).
- La Fondation a soutenu des projets à hauteur de 427 k€ dont 350 k€ pour l'établissement scolaire de Saint Colomban et 29 k€ pour le centre culturel de Saint Colomban. Les autres soutiens à hauteur de 48 k€ pour 9 projets concernent la maison Magdalena accueillant des personnes en sortie de prostitution, la Maison Tom Pouce pour l'alphabétisation et le soutien scolaire en vue d'une réinsertion des femmes accueillies, des travaux de rénovation pour des camps ou des séjours pour des enfants et des jeunes.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation Saint-Etienne sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation Saint-Etienne est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. Elle correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.1.1 Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589_ non mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation Saint-Etienne comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de

dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « fonds propres des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

La Fondation Saint-Etienne étant une fondation de flux, ne dispose pas de dotation.

2.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation Saint-Etienne sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs) par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements.

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

A l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2025.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.3 Zoom spécifique sur le Compte De Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

La Fondation Saint-Etienne ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2025
Autres postes d'immobilisation incorporelles - logo	300			300
TOTAL incorporelles	300			300

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Autres immobilisations incorporelles	300			300
TOTAL	300			300

3.1.2 Disponibilités

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	157 733	156 018

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance. Il est à noter que le tiers des disponibilités concernent les projets restant à solder.

3.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	4 510	4 510	
Créances reçues par legs ou donations			
Charges constatées d'avance	1 799	1 799	
TOTAL	6 309	6 309	

L'essentiel des créances concerne les dons reçus en fin d'année et encaissés début janvier 2026.

3.1.4 Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	4 510		4 510	9 400
Autres créances				488
TOTAL	4 510		4 510	9 888

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation Saint-Etienne dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2025	88 926
Résultat 2025	14 505
Report à nouveau au 31/12/2025	103 431

3.2.2 Etats des échéances des dettes

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 403	7 403		
Dettes des legs ou donations				
Projets bénéficiaires restant à solder	52 600	52 600		
Autres dettes et charges communes	609	609		
TOTAL	60 612	60 612		

L'essentiel des dettes concerne principalement :

- les projets restant à solder dont 53 k€ concerne, pour l'association Rayonnement culturel de Saint-Colomban, le projet de construction d'un centre culturel.
- des dettes fournisseurs à hauteur de 7 k€ qui ont été toutes soldées début 2026.

3.2.3 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fournisseurs France	7 403	18 160
Fournisseurs factures non parvenues		
Valeurs nettes comptables	7 403	18 160

3.2.4 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 403	18 160
Dettes des legs ou donations		52 000
Soutiens de projets engagés à verser	52 600	60 000
Charges communes	609	622
DETTES	60 612	130 782



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Legs, donations et assurances-vie

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montants
Produits	219 521
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	29 521
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	190 000
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	219 521

En 2025, la Fondation Saint-Etienne a reçu des loyers issus d'une donation temporaire d'usufruit pour un montant de 29,5 k€. Un legs de 190 k€ accepté en 2024 a été dénoué sur l'exercice.

4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes de 1 912 896 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. La contribution 2025 s'élève, pour la Fondation Saint-Etienne, à 17 511 €.

4.3 Projets soutenus

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	11	426 600
Accompagnement et suivi des projets		3 499
Total des missions sociales	11	430 099

Les missions sociales de la Fondation Saint-Etienne sont doubles : d'une part le financement des associations bénéficiaires et son corollaire à savoir l'instruction et le suivi des projets financés se traduisant par du temps passé par l'équipe dédiée valorisé à 3,5 k€



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation Saint-Etienne se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

La Fondation Saint-Etienne est domiciliée 7, rue Notre-Dame à Meaux (77).

6.2 Effectifs

La Fondation Saint-Etienne bénéficie de salariés mis à disposition à temps très partiel :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre
2024	3	0,29
2025	3	0,30

6.3 Contribution des bénévoles

La Fondation Saint-Etienne dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

La Fondation Saint-Etienne n'a pas eu de bénévole durant l'exercice 2025. La valorisation suivante correspond au temps de travail des personnes présentes aux comités exécutifs de l'exercice 2025.

Fonction	ETP 2025	Valorisation 2025
B. Comité	0,08	9 692
TOTAL	0,08	9 692

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	9 692	7 385
Réalisées en France			Bénévolat	9 692	7 385
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	9 692	7 385			
TOTAL	9 692	7 385	TOTAL	9 692	7 385
			Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
			Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
			(-) utilisation		
			(+) report		
			Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élevaient à 88 k€ dont 49 k€ au titre du contrôle légal et 39 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

Au 31/12/2025, il n'y a pas d'engagement donné hors bilan.

6.5.2 Engagements reçus

Au 31/12/2025, il n'y a pas d'engagement reçu hors bilan.

